



Qualification contrat professionnalisation

Par **MISSLOTUS82**, le **07/05/2009** à **08:26**

Bonjour,

Ma formation en contrat pro arrive à terme à la fin du mois, et mon employeur (maxioys , magasin de jouets) m'embauche. J'ai suivi une formation pour leur entreprise dans leur école, leur entreprise.

J'ai entendu partout, (de mes formateurs, et de ma responsable magasin entre autres) qu'une fois fini j'accéderai au niveau vendeuse de niveau 3. Cependant les "Boss" de l'entreprise ne souhaitent m'embaucher qu'en niveau 2.

Ont ils le droit ?

l'aboutissement d'un contrat pro garanti il obligatoirement de monter d'un échelon ?

J'ai besoin d'une réponse au plus vite, ou même de témoignage d'anciens contrat pro de maxitoys, car mon contrat pro arrive à terme le 25 de ce moi et mon cdi le 26 de ce même mois...

Vous remerciant par avance.

MisslOtus *

Par **jeetendra**, le **07/05/2009** à **09:09**

bonjour, le mieux c'est de prendre contact avec votre chambre de commerce et de métier,

vous aurez plus de précisions à ce sujet, courage, cordialement

Par **milou**, le **07/05/2009** à **10:18**

Bonjour,

C'est l'inspection du travail (DDTEFP) qui gère les contrats pro. Rapprochez-vous d'elle.
Les chambres consulaires s'occupent quant à elles des contrats d'apprentissage.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/05/2009** à **11:42**

bonjour,

avez vous lu la convention collective ? (gratuite sur legifrance)...

je viens d'y jeter un oeil.. et le niveau est en fonction du diplôme préparé....